

Logement social

7 000 nouveaux logements sociaux d'ici 2014 en Wallonie. Au moins 10% de logement social dans chaque commune wallonne. Le gouvernement wallon veut répondre au manque de logements. C'est une bonne nouvelle. Mais, sur le terrain, le logement social ne plaît pas à tout le monde. Dans certaines communes, construire des logements sociaux serait presque une révolution.



Photo: Belga

Le Mouvement réformateur, parti libéral, n'est pas au gouvernement. Il est donc dans l'opposition. Et le MR a critiqué le texte. Le député libéral wallon, Jean-Luc Crucke, a déclaré : « Ce n'est pas la révolution attendue pour le Code du logement. » Par exemple, pour le député libéral, il n'y a pas d'argent pour construire les 7 000 logements sociaux prévus d'ici 2014. Et encore : « On peut faire ce qu'on veut comme déclaration mais ce qu'on attend, nous, ce sont des actions sur le terrain. »

Révolution

Il ne croyait pas si bien dire. Car, dans certaines communes, le nouveau Code wallon du logement est bien une révolution. Et plusieurs bourgmestres ont fait des déclarations. Le Code affirme clairement une règle : au moins 10% de logements sociaux sur l'ensemble des logements dans chaque commune. Les communes qui ne sont pas à 10% doivent donc construire de nouveaux logements sociaux. Si elles refusent, le gouvernement wallon les mettra à l'amende. Cela ne plaît à certains bourgmestres, notamment MR.

A Jurbise

A Jurbise, la bourgmestre Jacqueline Galant (MR) refuse de construire des logements sociaux dans sa commune. Elle dit que les logements sociaux sont inutiles à Jurbise. Jurbise est une ville de 10 000 habitants avec plus de 90% de propriétaires, dit-elle. Mme Galant déclare aussi : « il y a une importante communauté issue du SHAPE à Jurbise. De ce fait, les loyers sont élevés et les habitations trouvent souvent preneurs parmi la population du SHAPE. » Le Shape est le grand quartier général des forces alliées en Europe. Le personnel du SHAPE est généralement bien payé. Et donc, pour Jacqueline Galant, le logement social n'est pas une nécessité à Jurbise. Elle affirme aussi qu'elle fait du social autrement. Par exemple, on construit à Jurbise des maisons adaptées aux personnes âgées. Et Mme Galant réfléchit à des mesures pour aider les jeunes ménages à devenir propriétaires de leur logement. Bref, elle dit que la commune fait une politique sociale différente. En répondant aux questions des lecteurs du journal Le Soir, elle a d'ailleurs déclaré : « Il faut favoriser l'accès au logement pas l'assistanat social. »

Réaction du ministre wallon

Le ministre wallon du logement a réagi au refus de Mme Galant. Pour le ministre, il y a bien une demande de logement social à Jurbise. Il y a 166 demandes de logement social. Si la commune de Jurbise refuse de construire des logements sociaux, elle aura une amende. L'amende peut aller jusqu'à 10 000 euros par logement social manquant. Cela n'intimide pas Mme Galant : « 10% de logement social, c'est de toute façon strictement impossible à appliquer! Cela représenterait 400 logements sociaux à Jurbise! C'est impossible! On ne va tout de même pas me demander d'exproprier des citoyens de Jurbise pour mettre du logement social à leur place! »

Mme Galant n'est pas la seule bourgmestre à s'opposer à la construction de nouveaux logements sociaux. Dans la région de Charleroi, par exemple, le bourgmestre d'Ham-sur-Heure-Nalinnes, Yves Binon (MR), remarque aussi qu'il faut tenir des réalités de sa commune. Ham/Sur/Heure compte 13 000 habitants et seulement 262 chômeurs complets indemnisés. Pour lui, la demande de logement social n'est évidemment pas la même dans sa commune que dans d'autres. D'ailleurs le pourcentage de logements sociaux est très différent d'une commune à l'autre. Selon l'inventaire des logements sociaux de 2009, dans la commune d'Ham-Sur-Heure-Nalinnes, il y a 1,5% de logements sociaux. A Jurbise, il y en a 0,0%... Par contre, il y a en Wallonie des communes avec 15%, 20% et même plus de 25% de logements sociaux.

Solidarité

Ces différences ne sont pas nouvelles. Il y a des communes « riches » et des communes « pauvres ». Dans les communes « pauvres », il y a évidemment plus de logements sociaux. Ce que le gouvernement wallon demande aux communes, c'est de soutenir le nouveau plan wallon de construction de logements sociaux et de satisfaire ainsi à la demande de logement de leur population. Le gouvernement wallon demande aussi aux communes de montrer un peu de solidarité surtout en période de crise. Car tout le monde est d'accord : depuis de nombreuses années, il n'y a pas assez de logements décents en Wallonie. Or, le droit à un logement correct, décent, est dans la Constitution belge. La Constitution est la loi fondamentale d'un pays. Les pouvoirs publics doivent donc tout faire pour assurer un logement correct à toute la population. Tout le monde n'a pas les moyens d'acheter ou de louer un logement privé convenable. La crise aggrave encore la situation. Il est donc urgent de construire de nouveaux logements sociaux. Toutes les communes doivent participer à l'effort. Sinon, les nouveaux logements seront encore concentrés dans certaines communes.

Une politique riche

En 2009, le Centre pour l'égalité des chances constatait le manque de logements sociaux en Wallonie. Le Centre soulignait surtout les grandes différences entre les communes wallonnes. Dans certaines communes, il y a beaucoup de logements sociaux et dans d'autres presque pas ou pas du tout. Et le Centre affirmait « certaines communes refusent en effet par choix politique d'avoir des logements sociaux. » Le Centre soulignait les conséquences de ces différences : moins de « mixité sociale » et création de « ghettos » dans les communes « les moins égoïstes ». Pour le dire vite, les personnes les plus défavorisées dans certaines communes. Les personnes les plus favorisées dans d'autres communes.

Comme solution, le Centre approuvait l'idée d'un pourcentage de minimum 10% de logements sociaux dans chaque commune avec une amende pour les communes qui ne s'y engageaient pas. Et le Centre citait en exemple la loi française de « Solidarité et rénovation urbaine ». Selon cette loi, chaque commune française doit avoir une politique de logement pour essayer d'atteindre un minimum de 20% de logements sociaux. Celles qui ne le font pas ont réellement une amende. Ni en France ni en Wallonie, on ne demande aux communes d'atteindre du jour au lendemain un pourcentage minimum de logements sociaux. On leur demande de tendre vers cet objectif. Elles peuvent construire, petit à petit, des logements sociaux. Malgré cela, certaines communes refusent. En France, un proverbe politique « égoïste » dit : un maire qui bâtit est un maire battu. Chez nous, il serait dommage que certains bourgmestres appliquent ce proverbe égoïste. C'est vrai que les élections communales sont en octobre 2012. C'est vrai qu'il n'est pas toujours simple pour un bourgmestre d'expliquer à « sa population » qu'il faut construire des logements sociaux. Mais le droit au logement, la rénovation d'une commune qui tient compte du social et de la solidarité, c'est ce qui donne aussi à la politique toute sa richesse.

Thierry Verhoeven